



Valenciennes, jeudi 3 mars 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01121**Modifiant l'avis n° FR/2021/06885**

Pris en application :

- art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
- Code des transports
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

**Stationnement (Interdiction de stationnement
dans le bras de barrage de l'écluse de Denain)****Interdiction de stationnement****Limitation du stationnement (tous les usagers - dans les deux
sens)**

- à partir du 28/11/2021 à 18:00 au 10/04/2022 à 18:00

- o **Escaut canalisé (sur le Bief Pont Malin-Denain)**
entre les pk 8.580 et pk 8,707

Commentaire :

Dans le cadre des travaux sur l'écluse de Denain le stationnement sur les 120 metres amont du barrage de Denain est interdit du 29 novembre 2021 au 10 avril 2022

Service(s) à contacter :

UTI Escaut-Saint-Quentin, 160, rue du Chauffour, 59300 VALENCIENNES
Tél : 03 27 32 22 80 - Fax : 03 27 32 22 98

Date limite d'affichage :

11/04/2022

Adjoint(e)

Signé

Patrice MENISSEZ